

est infructueuse et si le problème est constaté être de votre part, le partenariat deviendrait caduque.

- Si vous envisager de lancer une re-fabrication de pièces, le club pourra dans une mesure financière définit par son bureau, apporter son soutien en achetant le nombre de pièce nécessaire au quota de pièce à re-fabriquer.
- Le club s'engage à vous fournir les noms, adresses et pseudonymes des membres du club afin que vous puissiez pratiquer leurs avantages.

Concernant votre société :

- Vous devez être tenu de vendre des pièces de qualité reconnue par les normes européennes, aucune contrefaçon.
- Il vous est demandé de tenir des délais d'expéditions raisonnables vis-à-vis des membres. Une facture devra être jointe au produit vendu.
- Il vous est demandé de proposer des produits que vous avez en stock. Si toutefois une commande groupée devait être réalisée, il vous sera demandé d'en informer la direction du club avant de la soumettre sur le forum. Les délais pour ces commandes pouvant parfois être long, un accord demandant de la patience sera imposé aux membres désirant passer commande pour éviter tous dérapages futurs.
- Si vous envisagez la re-fabrication de pièces indisponibles sur le marché, comme précédemment, vous devrez en informer la direction du club et attendre son accord.
- Comme convenu, il vous sera demandé de pratiquer des tarifs préférentiels aux membres du club par rapport aux simples membres du forum pour la vente d'un même produit. Deux tarifs seront alors proposés, ou alors une réduction au tarif proposé sera appliquée pour les membres du club.

Votre société et notre club restent deux entités différentes, en aucun cas ils ne pourront être mis en relation pour un quelconque problème. Si le club venait à vous acheter des produits, il le ferait comme un client ou un membre à part entière.

Par ce partenariat et son approbation, les deux camps s'engagent à tenir les conditions décrites ci-dessus.

La société Génération Turbo.
Mr VIETTI Benjamin.
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le 21/01/2009

à Oyemur



Le Club Renault 25 Français.
Mr MALDANT Mickaël.

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé

Le 23/12/2008

à GOUZON

